

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du lundi 21 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

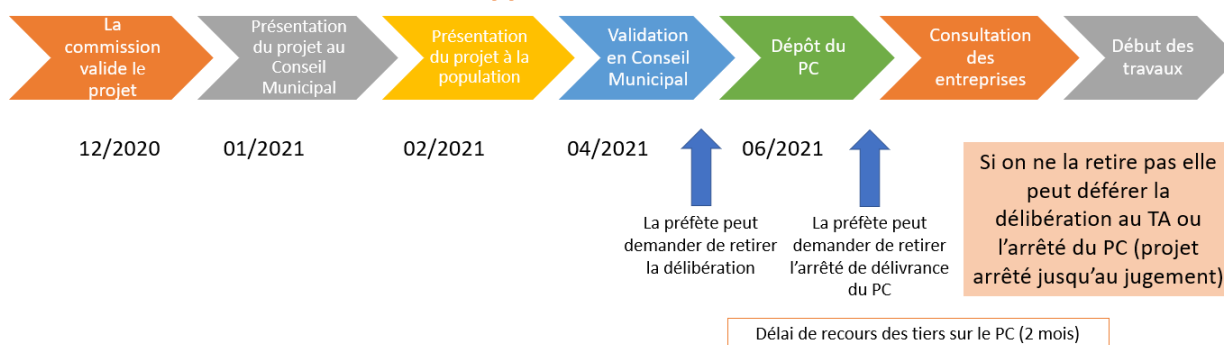
Présents : 13**Votants:** 13

Sont présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Représentés:**Excuses:** Michelle NOUVELLON, Jean-Benoît LEPERS**Absents:****Secrétaire de séance:** Magali PEZOUS

Lecture est faite du précédent compte-rendu qui est approuvé. Nomination du secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire présente au Conseil la stratégie retenue par la commission église pour le projet de reconstruction de l'église Saint Jacques. Il est précisé que le point financier de l'opération sera actualisé suite au contact pris auprès du centre paroissial (vente presbytère notamment).

Scénario 1 : sans entrave**Scénario 2 : opposition du Préfet ou de tiers**

Monsieur Pascal NÉEL indique qu'il serait intéressant de communiquer sur le projet à partir du moment où nous aurons l'ensemble des éléments financiers (permanence dédiée, panneau d'exposition...).

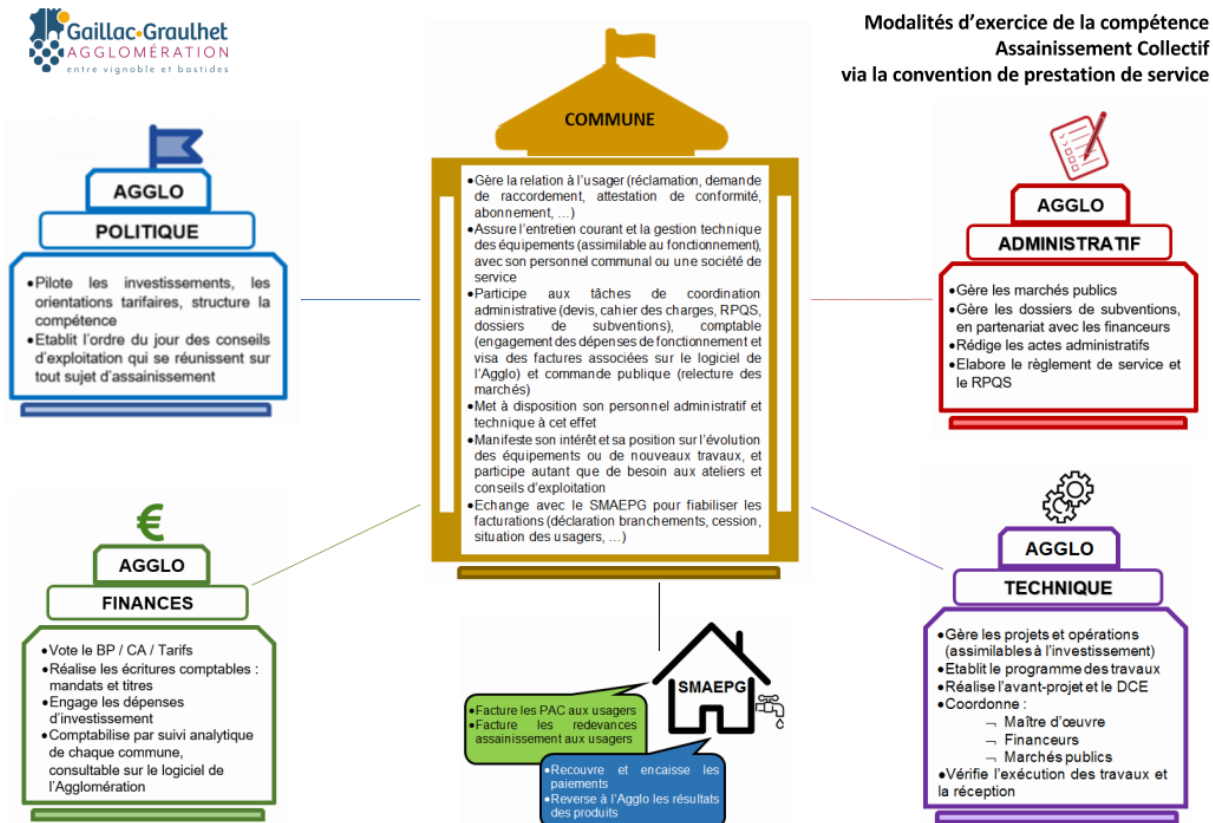
Objet: Délégation par convention de la compétence Assainissement collectif des eaux usées - 2020 61

*Vu la délibération 2020-41 du Conseil municipal en date du 09/09/2020,
Considérant le transfert de compétence assainissement collectif au profit de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au 01/01/2020,*

Monsieur le Maire rappelle que la demande de convention permettant à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet de déléguer à la commune de Parisot la compétence assainissement collectif des eaux usées a été approuvée par le Conseil municipal le 9 septembre dernier.

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu une trame de convention de prestation de services pour l'exercice de la compétence (cf schéma ci-après). Dans le cadre de cette future délégation, la commune assumera :

- le fonctionnement quotidien des différents éléments du service,
- les relations avec les usagers,
- l'intégration aux réflexions relatives aux opérations d'investissement,
- la gestion administrative du service,
- la gestion comptable limitée aux engagements de dépenses de fonctionnement et visa.



Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération précédemment prise doit être retirée, à la demande de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (délibération prise à tort). Les raisons invoquées sont liées à un risque juridique.

Il est proposé de demander à l'agglomération :

- si une harmonisation des tarifs est envisagée et sous quel délai,
- si l'équilibre budgétaire sera globalisé ou par commune.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité :

- RETIRE la délibération 2020-41

Monsieur le Maire précise qu'une prochaine délibération sera proposée ultérieurement au Conseil municipal de même que le projet de validation.

Objet: Projet éolien Parisot-Peyrole-Montans - 2020 62

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'implantation d'un parc éolien sur le secteur de Parisot-Peyrole-Montans, présenté par l'entreprise SAMEOLE, filiale du groupe ENGIE (cf PJ). Il est précisé que ce projet a été évoqué dès mars 2019 mais n'a jamais fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal de Parisot.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les référents élus de Parisot, Peyrole, Montans (Maires et Premiers adjoints) se sont réunis et ont fait le point sur le projet.

Considérant que le projet n'est pas adapté au contexte territorial (proximité des habitations, hauteur disproportionnée, ...) et d'un commun accord entre les communes concernées,
Considérant que le projet a été présenté en commission communale aménagement et travaux du 16/12/2020 et qu'il a été confirmé le caractère inadapté au secteur du projet présenté,

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité :

- DÉCIDE DE NE PAS DONNER une suite favorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur le secteur de Parisot-Peyrole-Montans.

Il est précisé que la commission communale aménagement et travaux reste néanmoins favorable au développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque en toiture afin de contribuer à la production d'énergies renouvelables respectueuses de notre environnement. Un groupe de travail pourrait être créé pour recenser les besoins de la commune ainsi que les habitants et voir les entreprises potentielles. Monsieur Didier VALAX, représentant au SDET interrogera le syndicat sur les accompagnements techniques et financiers.

M. le Maire informe le Conseil que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a lancé des études de faisabilité de photovoltaïque sur les toitures de plusieurs bâtiments publics lui appartenant dont l'école de Parisot.

Objet: Programme prévisionnel d'investissements - 2021 01

Monsieur le Maire fait un point sur les nouveaux projets d'investissements envisagés et validés en commission aménagement et travaux du 16/12/2020. Il est précisé que ce programme servira de base, mais reste susceptible d'être adapté selon les études techniques à venir.

2021	Prévisionnel	Plan de financement
Aire de jeux	30 000€ HT	30% à solliciter DETR et FRI, 20% à solliciter Département
Arrêt de bus de la Mondine et de Maisonnenque, abri bus plateau traversant	15 000€ HT	Amende de police 5 000€ <i>Proposition de déplacement de quelques mètres de l'arrêt de Maisonnenque pour le sécuriser</i>

Parking du cimetière	4 620€ HT	autofinancement
Liaisons douces -Liaison le Siouré – la Mouline -Liaison le Siouré – aire de jeux -Liaison la Mondine – St Jacques	6 000€ HT 3 000€ HT Montant à définir selon étude	Piétonnier route de Rabastens : 25% Département, Région 20%, Etat 25%, (LEADER 10% seuil non atteint) <i>Proposition d'étude du cabinet Opale pour 1950€ HT. Consultation à mener pour le choix du maître d'œuvre afin de garantir l'éligibilité de cette dépense au LEADER. Consultation en cours pour un relevé géomètre.</i>
Enfouissement fibre	20 000€ HT	autofinancement L'enfouissement de la fibre aux abords du village est proposé par la commission travaux et aménagement. Il semble pertinent de l'intégrer dès 2021 pour ne pas retarder le programme du Département.
Aménagement atelier technique	10 000€ HT	Poursuite programme 2020
Rénovation énergétique des logements communaux	Montant à définir selon étude	DSIL/DSID (demande confirmation auprès du service) Diagnostic de performance énergétique à réaliser sur les 3 logements
Voirie	25 000€ HT	Financé dans le cadre des AC de la CA Gaillac-Graulhet. Les AC représentent un solde de dépenses à la charge de la commune déduction faite du FAVIL encaissé par la CA Gaillac-Graulhet.
Fossés	7 000€ HT	autofinancement

2022	Prévisionnel	Plan de financement
Route du Pastel, de la place St Jacques au Relais campagnard	Montant à définir selon étude	A définir
Arrêt de bus le Bousquet et sécurisation du carrefour	Montant à définir selon étude	A définir
Voirie	25 000€ HT	Financé dans le cadre des AC de la CA Gaillac-Graulhet. Les AC représentent un solde de dépenses à la charge de la commune déduction faite du FAVIL encaissé par la CA Gaillac-Graulhet.
Fossés	7 000€ HT	Autofinancement

2023	Prévisionnel	Plan de financement
Route du Pastel, de la place St Jacques au Relais campagnard	Montant à définir selon étude	A définir

Parvis de la salle des fêtes Cœur de Village	Montant à définir selon étude	A définir
Voirie	25 000€ HT	Financé dans le cadre des AC de la CA Gaillac-Graulhet. Les AC représentent un solde de dépenses à la charge de la commune déduction faite du FAVIL encaissé par la CA Gaillac-Graulhet.
Fossés	7 000€ HT	Autofinancement

Dans les investissements 2020, était envisagée la mise en place d'un WIFI public. Compte tenu de la mise en place de la 4G par Free, ce projet ne semble plus pertinent. Il n'est donc pas intégré.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme prévisionnel d'investissements 2021/2022/2023,
- PRÉCISE que l'inscription au budget primitif annuel doit faire l'objet d'une validation en commission finances au préalable.

Questions diverses.

1/ Impôts locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu une demande d'exonération de la taxe foncière non bâtie pour la conversion de parcelles en bio.

Monsieur le Maire fait part des éléments d'explication fournis par la Direction Générale des Finances Publiques :

- possibilité donner aux communes sur délibération, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de 5 ans les propriétés non bâties lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique.
- l'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement suivant le mode production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle vise uniquement les parcelles exploitées pour la 1ère fois selon le mode de production biologique.
- le cas échéant, la délibération doit être prise avant le 1er octobre de l'année N pour une application en N+1.

Considérant qu'une grande partie de la commune est déjà en agriculture biologique et que les agriculteurs bio déjà présents sur le territoire n'ont pas bénéficié de ce type de mesure, la commission aménagement propose de ne pas donner suite à ce dispositif lequel n'est pas compensé par l'Etat.

2/ Patrimoine foncier

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire fait part de la proposition de la commission projet de territoire d'achat du terrain situé à côté du lotissement communal à 2€/m² (ZX30 pour 21 440m²).

3/ Projet antenne Free

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Free a été désignée comme opérateur pour implanter une antenne 4G sur la commune. La société a proposé 3 sites d'implantation pour recueillir un premier avis avant de contacter les propriétaires.

Leur proposition s'appuie sur une analyse sommaire, la société nous a demandé un avis consultatif (environ 100 m², accessible, en position dominante et moins d'1km de la mairie et pas trop proche de riverains).

Il est proposé de hiérarchiser les zones d'implantation potentielle :



Site proposé par FREE
Site retenu par la commission

La commission

aménagement souhaite proposer par ordre de priorité les parcelles suivantes :

1 la Mondine parcelle ZR 33 ou 177

2 en Roupie parcelle ZW 7

3 Gratelauze parcelle AB 35

4/ Fibre

Le Conseil est informé que le déploiement de la fibre reprend le même tracé que le téléphone. Les tronçons qui sont enterrés en pleine terre passeront en aérien selon le marché passé avec le Département du Tarn. Des critères doivent être établis pour envisager un programme d'enfouissement adapté à notre capacité d'investissement (en 2021) :

- priorité aux réseaux dans le village et en entrée de village qui auront un impact paysager.

Estimation financière :

rue	189	enfouissement prévu	total HT
rue	240	25 €/ml	6000
bas coté	1187	10 €/ml	11870
			17870

5/ Projet maison de santé pluridisciplinaire à Lisle-sur-Tarn

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'avancée du projet d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lisle-sur-Tarn.

Il précise que le projet sera porté par l'intermédiaire d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) formé par les communes de Lisle-sur-Tarn, Parisot, Peyrole et Montans.

A ce jour, les communes se sont engagées pour réaliser les études préalables. Le site d'implantation le plus adapté est celui de la ZAC des Rivalous.

6/ Urbanisme

- Il est rappelé au Conseil un projet de construction d'une nouvelle habitation au Bousquet (projet maison moderne). La commission aménagement propose les éléments suivants :



Un coffret de branchement au réseau devra également être prévu et réalisé par la mairie et le déplacement du poteau télécom devra être déplacé (à demander à ORANGE par le pétitionnaire). Monsieur le Maire informe le Conseil avoir été contacté par l'organisme Maisons Claires qui propose au Conseil municipal de nommer le macrolot. Il est précisé en complément l'adresse du macrolot : 14bis rue du Siouré avec une identification de chaque logement de 1 à 13.

7/ Colis aux aînés

Monsieur le Deuxième adjoint fait un point sur la liste des personnes bénéficiaires des colis de fin d'année et des modalités de distribution. Il est proposé de conserver un coût moyen de 30€ par colis pour environ 40 colis.

La confection des colis sera confiée à l'épicerie, en intégrant les commerçants locaux.

Le Conseil municipal valide cette demande.

8/ Journal municipal

Monsieur le Premier adjoint fait un point sur l'édition du journal municipal et de sa prochaine distribution par les élus.

9/ demande d'installation d'un commerce ambulant

Le Conseil municipal est informé de la réception en mairie d'une nouvelle demande d'installation d'un camion pizzas sur la place du lavoir.

La demande est pour le mardi soir et une participation pour les frais de consommation électrique de 20 € par mois est demandée au commerçant.

Le Conseil municipal valide cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.